



# TRIP D'AUTOMNE 2024

26 et 27 novembre

Table ronde 5 : Résilience des réseaux

---

## Table ronde 5 Résilience des réseaux, « I will survive »

Animation :

- **Thierry JOUAN**  
**Délégué général adjoint de l'Avicca**

Intervenants :

- **Morgan HERVÉ**  
**Directeur général - Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique**
- **Yves HOCDE**  
**Sous-directeur préparation anticipation et gestion de crises DGSCGC**
- **Pascal PEUCHOT**  
**Responsable de l'Innovation Territoriale - Collectivité de Saint-Barthélemy**
- **Lionel RECORBET**  
**Président - XPFibre**

Thierry JOUAN

---

Je vous propose de commencer cette table ronde sur un sujet qui englobe tous ceux qui ont été abordés dans le cadre de ce colloque, je veux parler de la résilience. C'est un sujet qui est essentiel, et qui va prendre de plus en plus d'importance. À l'issue de cette table sera présentée la version numérique du dernier guide Objectif Fibre détaillant les fondamentaux en termes de construction de réseaux FttH. Nous savons tous que la qualité de réalisation lors des interventions sur ces réseaux est un des premiers éléments de résilience. De même que les équipements et accessoires mis en œuvre sur ces réseaux.

L'accroissement constant du nombre d'abonnés, 23 millions au deuxième trimestre 2024, conforte aujourd'hui le caractère essentiel de ces réseaux. Le développement continu des usages et des services qu'ils permettent et leur substitution progressive au réseau cuivre, en feront demain le principal média de nos vies numériques. Mais alors que le défi du déploiement et de la mise en exploitation est en phase d'être relevé, un autre se profile, celui de leur résilience. Si cela intègre naturellement les impératifs de qualité, de performance, d'évolutivité et de pérennité lors de la conception et de la construction des réseaux, cela nécessite également de prendre en compte d'autres paramètres moins prévisibles (aléas climatiques, actes de malveillance, accidents, etc.). Il devient donc urgent d'identifier la vulnérabilité de ces réseaux, et de prendre en compte les mesures qui permettent d'y remédier, voire même d'en minimiser les effets. Et puis, parallèlement, il faut se préparer à la gestion de crise et trouver des sources de financements permettant de mener les opérations liées à la résilience des RIP FttH. C'est l'objectif d'un certain nombre de travaux, dont la récente étude réalisée par la Banque des Territoires et l'ANCT « Guide méthodologique- Élaborer son schéma local de résilience ».

Quatre structures interviendront lors cette table ronde :

- **Morgan HERVÉ**, Directeur général du syndicat mixte Haute-Garonne Numérique et **Pascal PEUCHOT**, responsable de l'innovation territoriale de la collectivité de Saint-Barthélemy qui nous présenteront leurs retours d'expériences sur le sujet ;
- **Yves HOCDE**, sous-directeur préparation, anticipation et gestion des crises à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur, détaillera les réflexions et les travaux qui sont menés sur ce sujet ;
- **Lionel RECORBET**, Président d'XPFibre représentera un maillon essentiel pour les RIP FTTH, celui de l'opérateur d'infrastructure qui est responsable de l'exploitation et de la maintenance de ces réseaux ;
- **Enedis** devait intervenir, mais un empêchement de dernière minute n'a pas permis à notre intervenant de participer à cette table-ronde.

La première intervention concerne le retour d'expériences du syndicat mixte Haute-Garonne Numérique, tant sur la réalisation d'un SLR que sur les conséquences d'évènements climatiques.

[Morgan HERVÉ](#)

---

La résilience, nous en faisons tous au quotidien pour maintenir le référentiel de nos réseaux à jour, pour réagir face à des événements, que nous ayons fait un schéma ou pas. De la

résilience, nous en faisons pour supporter les conséquences parfois de modes de raccordement, mais ce n'est pas le sujet qui va nous animer aujourd'hui. Notre schéma de résilience, nous l'avons fait tout simplement parce que nous avons besoin de mettre en place une démarche un peu programmatique. C'était plutôt un alibi pour mettre autour de la table tous les acteurs qui étaient parties prenantes et puis sensibiliser aussi nos élus et faire remonter la vision de l'organisation sur le territoire du déploiement du FTTH dans le radar des services de l'État également. C'était donc aussi un objet politique parce qu'au moment où nous avons lancé notre schéma directeur, notre schéma de résilience en 2022, il y avait eu pas mal d'événements dont un à conséquence catastrophique, je pense à la vallée de la Roya. Nous avons connu des événements en Gironde. Et donc le premier objet c'était de se dire qu'il n'y a pas de dividende même politique en soi à faire un schéma local de résilience. En revanche, il y a un risque de se faire taxer de négligence si ayant connaissance d'événements limitrophes, nous n'anticipons pas nous-mêmes et nous ne nous posons pas les questions relativement à notre réseau.

La première démarche a été une connaissance de notre surface d'exposition au risque. Il faut définir les risques. Pour chaque risque, il déterminait comment ils peuvent impacter le réseau, que ce soit sur la partie collecte, transport, distribution. Évidemment, nous avons tous fait des cahiers des charges où nous veillons à ce que le transport et que les NRO soient bouclés, que nous limitions les SPOF (point de défaillance unique), etc. Mais dans notre quotidien et pour avoir une démarche vraiment animée, cette logique de résilience, identifier les interdépendances entre les réseaux, nous avons besoin de nous mettre autour de la table et de travailler sur ces sujets. Nous avons fait un plan d'action avec des choses très simples, qui sont peu budgétivores, comme tout simplement se faire identifier par les services de la préfecture, être dans une maîtrise d'escalade pour la gestion de crise, être intégré dans les réflexions sur les plans ORSEC RETAP RESEAU. C'est aussi identifier ce que nous pouvons faire à titre préventif et également à titre curatif. Si sur certaines portions de réseau, nous avons une exposition faible aux risques, nous y sommes exposés dès la présence de massifs végétaux situés dans des couloirs de vent de plus de 140 km/heure avec des occurrences supérieures à une fois par an. Évidemment, le réseau est impacté et il faut identifier finement les segments concernés et mettre en place les démarches préventives, sensibiliser les élus, les propriétaires et toutes les parties prenantes pour s'assurer du maintien du réseau. Viennent ensuite les actions plus curatives d'identification de stratégies d'enfouissement ponctuelles à mener pour les segments où il y a une très forte charge, ou une sensibilité particulière. Cela ne concerne pas nécessairement tout le réseau. Ensuite, dans la revue pragmatique, des plans d'action, il y a aussi la mise en place de bonnes pratiques qui sont déduites du schéma, comme faire une revue d'incidentologie pour consolider ces risques et observer leur évolution.

Par exemple, nous avons un faible risque de submersion. Nous n'avons pas d'événements comme des territoires ultramarins ou comme des territoires littoraux. Pour autant, nous connaissons des vagues caniculaires qui sont ponctuées par des pluies torrentielles et nous constatons le changement de la structure des sols. Il est donc important d'identifier si cela est un signal faible ou s'il s'agit de signaux qui méritent d'être observés et peut-être d'anticiper des actions. Et puis évidemment, cela s'anime.

Thierry JOUAN

---

Je retiens ce que tu as dit sur le fait de prendre en compte les évolutions observées sur le territoire, de déterminer l'évolution de leur fréquence, et de modifier le schéma initial pour s'y adapter. Cela confirme le fait que la réalisation d'un schéma local de résilience est une action de long terme et non quelque chose de ponctuel.

Morgan HERVÉ

---

À titre d'exemple, nous nous sommes rendu compte d'usures prématurées des groupes de climatisation. Le schéma de résilience nous permet de générer un dialogue délégué-délégué pour voir une incidentologie et intervenir sur un renouvellement d'équipement ou du redimensionnement d'équipement parce que ces coûts d'exploitation impactent tout le monde. C'est un dialogue qui se fait de manière assez nourrie et assez constructive. Le schéma ne fait pas tout, il faut le faire vivre. Comme tu le disais, nous avons aussi nos propres retours d'expérience face à des événements que nous avons subis. Et puis, nous constatons que face à des difficultés, des mécanismes de coopération se mettent en place naturellement.

Thierry JOUAN

---

Qu'en est-il sur la partie élagage ?

Morgan HERVÉ

---

L'élagage est un sujet assez compliqué. C'est un problème que tout le monde connaît et que nous n'arrivons pas à résoudre indépendamment des modifications de la loi Élan. Nous rencontrons des difficultés à faire respecter ces obligations-là. Nous constatons qu'il y a un manque de culture sur les liens de causalité sur les dommages sur le réseau. La présence de massifs végétaux en soi, est un facteur nécessaire, mais non suffisant pour avoir une exposition de risque maximale. Avec Enedis, nous voyons que c'est quand il y a le cumul : présence d'un massif végétal et risques d'exposition à des incidents tempétueux, que les risques augmentent d'une manière sensible d'avoir des impacts sur le réseau. Parfois, les collectivités sont leurs propres assureurs. En domaine public, ces élagages ne sont pas toujours faits. De plus, cela va être encore plus difficile aujourd'hui, parce que nous pourrions

parler de résilience budgétaire. C'est compliqué, car quand il y a des impacts en domaine public, la facture arrive à la commune. Il y a là un vrai sujet que nous n'arriverons pas à traiter. C'est plutôt un appel à relancer une réflexion qui a maintes fois démarrée et qui a connu bien souvent des classements sans suite. Je pense qu'il est urgent de faire une conférence d'élagage.

Thierry JOUAN

---

Tout à fait, nous avons lancé des réflexions avec l'AMF et InfraNum sur la création d'un guide qui est resté à l'état de brouillon. Donc, il faut effectivement que nous reprenions ces travaux pour clarifier les choses. D'autant plus que les RIP sont aujourd'hui en exploitation. Nous parlons de BLO, mais il y a effectivement des contraintes qui sont apparues.

Morgan HERVÉ

---

Peut-être que là-dessus aussi, il peut y avoir de la coordination pour les opérations d'élagage. Avec Enedis, nous n'élaguons pas exactement à la même hauteur. Mais cela ne devrait pas nous empêcher de nous coordonner et de coopérer.

Thierry JOUAN

---

La deuxième intervention concerne le retour d'expériences d'un autre territoire exposé à de nombreux risques, la collectivité de Saint Barthélemy qui adoptera très prochainement son SLR.

Pascal PEUCHOT

---

Effectivement, traversons l'océan Atlantique pour aller sur l'arc des petites Antilles. La collectivité de Saint-Barthélemy, c'est à peu près 10.000 habitants sur 21 km<sup>2</sup> entouré d'îles. Mais vous le verrez, à partir du moment où nous sommes dans une situation post-catastrophe, les déplacements entre les îles sont extrêmement compliqués, donc nous nous retrouvons très vite tout seul.

Le risque dominant à Saint-Barthélemy est un risque saisonnier, le risque cyclonique. Ce risque ne concerne pas uniquement les vents, qui peuvent aller jusqu'à 300 ou 350 km/h, ou les pluies diluviennes, mais également la submersion marine. Nous l'avons vécu en 2017 avec l'un des plus puissants ouragans, Irma. Celui-ci a permis de nous conforter dans les premiers choix que nous avons faits lors du déploiement de notre réseau RIP 1G (FttO). Saint-Barthélemy présente une particularité, la Collectivité est à la fois l'OI FttH, l'OI FttO, une commune, un département, une région et nous exerçons de nombreuses compétences de l'État. Nous sommes l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le syndicat des eaux, des déchets et également le STIS (service territorial d'incendie et de secours) ; direction

intégrée pleinement à la collectivité de Saint-Barthélemy. Si cette singularité peut faciliter la coordination, elle met en exergue la difficulté à mettre autour de la table tous ces acteurs qui, chez nous, ont le même patron, le président de la collectivité de Saint-Barthélemy.

Le schéma local de résilience va être adopté très prochainement en conseil territorial à la fin de l'année. Il a été réalisé dans le cadre du schéma directeur des usages et services numériques, pour notamment conserver la mémoire des bonnes pratiques. Cela intègre une démarche de diagnostic des actions menées depuis des années pour limiter le risque essentiellement cyclonique. Le territoire est également soumis à d'autres risques, c'est donc l'occasion de faire une analyse des vulnérabilités. Nous l'avons construit en même temps que nous avons élaboré notre plan territorial de sauvegarde ; équivalent des PCS (plans communaux de sauvegarde) réalisés sur le territoire national hexagonal. C'est une démarche complètement intégrée qui souligne tous les points d'amélioration avec un plan d'action pluriannuel sur ce que nous devons encore améliorer, même si nous pouvons déjà nous féliciter d'avoir eu à la suite de l'ouragan Irma un réseau souterrain complètement opérationnel après l'ouragan. Pour nous, il s'agit d'une démarche intégrée dans une stratégie de réduction des risques de catastrophe dans laquelle la cellule sécurité civile du STIS a été très impliquée. En effet, ce sont les pompiers qui sont venus nous chercher pour nous dire qu'ils se rendaient compte que tout ce que nous avons fait en matière de télécom était indispensable pour gérer les crises. Nous souhaitons continuer à déployer de nouveaux outils, s'appuyant sur les technologies numériques, qui nous permettent de mieux prévenir, mais aussi de mieux organiser les interventions sur le territoire.

Comment appréhendons-nous la question de la résilience ? Il ne suffit pas d'enfouir le réseau, même si nous l'avons fait jusqu'à la partie raccordement final pour ce qui est du réseau FttH, parce qu'à Saint-Barthélemy cela a du sens au regard du risque principal qui est le risque cyclonique. Les locaux techniques (PM) sont situés à l'intérieur des NRO. Ces derniers sont en béton et sont surélevés (risques de submersion). Côté réseau d'électricité, 90% du réseau est enfoui, dont 100% du réseau HTA. Quant aux coffrets (RMBT ou comptage) et postes de transformation, ils sont relevés d'au moins un mètre lorsqu'ils sont en zones inondables ou submersible. Ce schéma local de résilience et le plan territorial de sauvegarde nous ont aussi ouvert les yeux sur la nécessité de mieux appréhender les autres risques, sismiques, éboulements de terrain, mais également des risques cyber. Tous ces risques (naturels, industriels, informatiques...) ont été intégrés dans le schéma local de résilience. Nous travaillons main dans la main avec les services de l'État, même si, du fait de l'éloignement, nous avons toujours eu tendance à nous autonomiser. C'est une démarche très pragmatique, car lors de la survenue d'un évènement climatique tel que celui vécu en 2017, nous sommes

complètement coupés du monde et il est nécessaire d'avoir sur place des techniciens en capacité de nous dépanner. Or aujourd'hui les centres de décision ou les centres où sont situés les techniciens chez les opérateurs de télécommunications ou même les services de l'État sont en dehors de l'île. Nous sommes alors bien obligés d'être en capacité d gérer cela en autonomie tout en nous appuyant sur le centre opérationnel territorial (COT) co-piloté par le président de la collectivité et le représentant du préfet, puisque nous avons une préfecture qui est à cheval sur deux îles, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Thierry JOUAN

---

Cela met en exergue l'interdépendance à la fois sur les réseaux et sur les territoires. Le caractère essentiel de ces réseaux est pris en compte au plus haut niveau de l'État, de même que leur vulnérabilité. Les retours d'expériences soulignent l'importance du rôle des services de l'État, M. HOCDÉ, pouvez-vous illustrer les rôles des différentes structures étatiques sur le sujet ?

Yves HOCDÉ

---

Tout d'abord, le ministère de l'Intérieur n'agit pas seul aux côtés des territoires sur cette partie des opérateurs de réseau. Le ministère de l'Intérieur et la direction générale de la sécurité civile et gestion des crises que je représente aujourd'hui, ont pour mission essentielle d'évaluer, de préparer et de coordonner toutes les mesures de protection des biens et des personnes, de s'assurer que les informations et les communications pourront être maintenues en cas de situation particulière par rapport à des événements qui surviendraient, qu'ils soient naturels ou technologiques. Nous accompagnons également l'organisation des secours dans les territoires et nous élaborons au niveau gouvernemental des plans nationaux que nous demandons ensuite aux préfets de décliner localement au regard des spécificités locales. En cas de situation de crise, c'est le préfet qui est compétent. Celle-ci ne se gère pas depuis Paris, sauf si le Premier ministre décide d'activer la cellule interministérielle de crise, qui est un organe administrativo-politique qui oriente politiquement et qui assure le suivi de la gestion de la crise. La crise se gère au niveau local avec toute l'action de coordination du préfet, et avec l'ensemble des opérateurs localement compétents. Le ministère de l'Intérieur sur ce champ-là n'agit pas seul, il y a également le périmètre du ministère de l'économie et des finances avec le CCED (Commissariat aux Communications Électroniques pour la Défense). Ce service de compétences nationales agit au plus proche de chacun d'entre vous, sur la filière que vous représentez aujourd'hui, il est à vos côtés pour faire la remontée des incidents et faire en sorte qu'en cas de situation de crise, un certain nombre de prescriptions puissent être mises en place de manière à la résoudre le plus rapidement possible. Troisième acteur

qui me semble essentiel de présenter, c'est l'action du ministère de la Transition écologique, énergie, climat et prévention des risques, qui a en son sein, une direction générale de la prévention des risques qui porte également un certain nombre de missions et d'actions pour s'assurer que l'ensemble des risques sont bien pris en compte au titre de la prévention dans les territoires, et que des actions soient mises en œuvre, et notamment avec les opérateurs que vous représentez aujourd'hui, exploitants de réseaux, en matière de résilience des réseaux notamment. Et c'est ce périmètre ministériel-là qui a porté, dans le cadre de la loi Climat Résilience, le décret que je vous présenterai ultérieurement, publié en juillet 2022, qui donne un certain nombre de facultés aux préfets de pouvoir d'évocation, notamment sur les principes de vulnérabilité des résiliences des réseaux.

Le rôle du ministère de l'Intérieur au travers du préfet, s'inscrit plutôt dans la partie gestion de crise en cas de survenue d'un événement majeur sur son territoire. Et c'est là qu'il y a tout l'enjeu d'avoir une planification et une anticipation de la réponse des pouvoirs publics de manière générale à la réponse à la crise. Cette anticipation s'est traduite dans un plan, le plan « RETAP RESEAU », qui est un plan qui figure parmi les plans ORSEC et qui vise à s'assurer qu'à tout moment de la survenue d'évènements, tous les opérateurs qui doivent contribuer au maintien de la continuité du service public soient capables de résoudre dans les meilleurs délais les conditions de l'incident.

Les plans sont élaborés sur la base d'un diagnostic des risques départementaux, le DDRM (dossier départemental sur les risques majeurs), qui est le document de référence départemental qui identifie chacun des risques présents sur un territoire. Nous sommes aujourd'hui confrontés aux impacts du réchauffement climatique et nous avons un certain nombre de risques dits climato sensibles qui vont évoluer ; ils ne seront pas identiques en 2030, 2050 et encore moins en 2085. À titre d'exemple, le risque de feux de forêt concentré dans les années 80/90, sur l'arc méditerranéen, s'est étendu au sud-ouest. Les modèles que nous avons travaillé avec Météo France à échéance 2050-2085 font que quasiment tout le territoire national hexagonal sera exposé au risque « feu de forêt végétation ». Le risque inondation est un deuxième risque qui a été évoqué et travaillé. S'il était concentré sur un certain nombre de territoires hexagonaux (ex. épisodes cévenols) très concentré à l'automne, nous nous apercevons qu'à l'échéance 2050, nous aurons une augmentation de près de 75% des épisodes d'inondations dans le nord et le Pas-de-Calais et dans la zone ouest de la Bretagne. Au même moment, nous aurons un assèchement des zones du sud de la France. Cette évolution des risques doit se traduire dans les éléments de planification et doit être prise en compte par les opérateurs que vous représentez aujourd'hui dans les infrastructures de

réseaux qui doivent être maintenus en condition de résilience pour anticiper ces événements naturels futurs.

Je m'arrêterai sur ces deux exemples là, mais nous avons étudié ainsi 10 risques et avons également travaillé le sujet du risque industriel et la concordance des risques avec l'effet domino que chacun peut connaître en cas d'événement naturel qui engage un risque industriel et qui engage un risque qui peut être d'ordre cyber ou qui peut être de la communication. Tous ces risques sont travaillés et c'est particulièrement important dans les territoires ultramarins parce que nous avons le phénomène de l'insularité et de l'éloignement qui fait qu'il y a un phénomène autarcique que vous avez évoqué qui s'inscrit naturellement parce qu'avant que nous puissions projeter des moyens des ressources humaines et des moyens matériels, il y a un temps très conséquent durant lequel les acteurs font avec les ressources locales. Ce temps est bien souvent trop long mais c'est un temps de projection qui se travaille également en anticipation.

Tout cela, pour vous dire que la résilience des réseaux est un enjeu qui est majeur parce que derrière votre activité c'est celle de la capacité des services de l'État à pouvoir communiquer entre eux, entre le service de secours, le service de police et le service de santé, et le service de la préfecture qui va coordonner la réponse à la crise. C'est également la capacité pour les personnes situées dans la zone de danger, exposées à la survenance de l'événement, de téléphoner aux services de sécurité ou de secours pour ne pas avoir de perte de chance dans le cas d'une détresse vitale. Cela signifie qu'il faut un maintien des communications. Nous avons un sujet plus global sur l'organisations des communications pour les personnes identifiées comme vulnérables. Si des plans ont permis d'identifier les personnes vulnérables lors d'épisodes de canicule, il doit en être de même pour les personnes en situation de vulnérabilité du fait de la survenue d'un événement naturel ou industriel qui met à mal les communications, entraînant leur mise en zone de danger.

Thierry JOUAN

---

L'échange d'informations est un élément capital, qui nécessite d'y réfléchir le plus en amont possible avec l'ensemble des acteurs. La quatrième intervention concerne un acteur essentiel pour les RIP FttH, l'OI FttH, qui va illustrer la manière dont est appréhendé le sujet chez XP Fibre.

Lionel RECORBET

---

XP Fibre représente 7 millions de prises FttH déployées à la fois en ZTD, en zone AMII, et en zone rurale via des DSP ; en zone montagneuse ou encore dans des territoires ultramarins (Martinique, Guadeloupe, Corse...). Nous sommes donc concernés par la résilience des

réseaux sur des territoires très différents. Le schéma de résilience de chacun des réseaux est essentiel parce qu'il permet dans chaque cas, d'identifier où il faut intervenir, comment il faut intervenir, en tenant compte des évolutions futures des territoires.

Pour un opérateur d'infrastructure, la résilience doit prendre en compte les différents niveaux de hiérarchisation du réseau. Pour les parties passives (infrastructure) et actives (équipements), nous appliquons une logique de résilience ponctuelle, c'est-à-dire que nous allons traiter de l'incidentologie. Pour le SI, nous sommes sur une résilience durable. Une attaque sur le SI rendrait impossible toute communication avec nos OC et nos clients. La continuité de services serait néanmoins assurée, sauf si les équipements actifs étaient simultanément attaqués. Cela rendrait impossible la création de nouveaux clients et la migration de ceux existants. Le SI est un élément central et indépendant des territoires puisqu'il est unique. Sa protection, ainsi que celle des équipements actifs sur les réseaux vont être traitées en central alors que les infrastructures vont être sur des schémas ponctuels de résilience.

Ensuite, Comment hiérarchisons-nous notre approche de la résilience ? Un réseau est constitué de plusieurs niveaux. Vous avez tout d'abord le backbone national, qui permet de véhiculer le flux de plusieurs centaines de milliers de clients. Il s'agit d'une partie pour laquelle la résilience est essentielle puisque l'impact d'une panne entraîne des conséquences importantes (ex. actes de vandalisme de l'été 2024). Ensuite, il y a les POP départementaux qui représentent plusieurs dizaines de milliers de clients, puis le NRO avec plusieurs milliers de clients, le PM (300, 400 clients), et enfin le PBO (6 clients). Chacune de ces briques va être analysée et traitée de manière séparée. Nous ne traitons pas de la même manière la résilience du backbone national et celle d'un point de branchement optique sur lequel nous avons six clients impactés.

Il faut également analyser les types d'incidents et leurs conséquences selon les territoires. Il y a tout d'abord les aléas climatiques. Une perte d'alimentation dans les Antilles suite à un ouragan n'aura pas les mêmes conséquences qu'une perte d'alimentation en métropole, la remise en condition d'exploitation nécessitera plus de temps. Nous allons donc équiper les NRO dans les Antilles, de groupes électrogènes afin de maintenir une autonomie d'environ 6 à 8 heures. Un autre exemple, les conséquences d'épisodes de vents violents sur les poteaux supportant le réseau. Ce sujet doit également faire l'objet d'analyse via le schéma de résilience de chaque territoire, afin de déterminer s'il s'agit d'un sujet sensible (ex. existence d'un canal de vent....) et de définir le cas échéant, les actions à mener (ex. enfouissement...). Concernant l'enfouissement, il faut tenir compte des spécificités du territoire afin de déterminer les risques

potentiels. Dans les zones à forts risques d'incendie, de glissement de terrain, ou encore d'éruptions volcaniques, la pose de nouveaux poteaux est souvent plus rapide.

Ensuite, il y a les accidents, par exemple le cas de PM percutés par une voiture. Pour ce genre d'accident, le positionnement du PM peut être déterminant. Même s'ils sont peu nombreux, ce type d'accident fait aussi partie des casques nous regardons.

Et, celui qui nous impacte le plus à court terme, c'est le vandalisme. Nous avons besoin de travailler avec les collectivités territoriales pour protéger nos infrastructures avec potentiellement la mise en œuvre de vidéo protection extérieure. Pour notre part, nous mettons des vidéos, des caméras dans nos NRO et nos shelters. Mais cela ne sert pas à grand-chose, car nous n'avons pas le pouvoir de police, nous ne pouvons pas superviser l'espace public. Nous avons là un vrai travail à faire avec les collectivités territoriales sur la vidéo protection extérieure de ces installations qui sont sensibles.

Enfin, il y a la vie du réseau avec notamment les élagages qui impactent fortement le réseau. En effet, une grande partie de l'accidentologie sur les réseaux vient du fait de la chute d'arbres qui entraînent les câbles et poteaux.

Ces plans de résilience sont fondamentaux, mais ils doivent être territoriaux et réfléchis à l'échelle de chacun des territoires sur lesquels nous opérons. Se pose alors la question de l'organisation adaptée à chaque territoire pour ces aspects-là.

La question essentielle est la manière de financer les actions de ces plans de résilience ? Ils ne génèrent aucun revenu complémentaire, et les économies potentielles sur l'exploitation sont marginales.

Thierry JOUAN

---

Pour revenir sur des aspects un peu techniques, avez-vous mis en place des outils spécifiques par exemple, pour la maintenance prédictive ?

Lionel RECORBET

---

Aujourd'hui pour l'analyse des points chauds, nous réalisons des cartes de chaleur, d'accidentologie sur tous nos réseaux et nous regardons le nombre de tickets d'incidents, ce qui va nous permettre d'analyser les situations. Dans 90% des cas, ces cartes mettent en évidence que les problèmes d'intervention technique sur le réseau sont assez peu liés à de l'accidentologie récurrente, à du climatique ou autre chose. Pour ce genre de phénomène, nous sommes encore sur le temps court et nous avons encore trop peu de recul et nos cartes de chaleur sont plutôt des cartes liées à une accidentologie ponctuelle, principalement liées aux opérations de raccordement et d'intervention sur le réseau.

## Thierry JOUAN

---

Le retour d'expérience d'Enedis, particulièrement important et riche en enseignements, met en évidence l'évolution des risques. C'est pourquoi, vous l'avez sans doute noté, notamment pour ceux implantés en Bretagne, Enedis a lancé dernièrement des plans d'enfouissement des réseaux malgré l'existence de plans régulièrement mis à jour (rénovations programmées, remplacement de fils nus...). Le gestionnaire a dû tenir compte de l'évolution des risques observés dans le temps. Il utilise pour cela des outils permettant d'analyser certains paramètres (corrélations entre différents éléments, augmentation de signalements récurrents...) afin de déclencher le cas échéant, des plans d'enfouissement très ciblés.

Pour ce qui concerne la gestion de crise, Nicolas Guérin (Président de la FFT) avait indiqué lors d'une table ronde en mai dernier que lors d'un important aléa climatique, Enedis bénéficiait d'informations provenant de Météo France, et que ce n'était pas le cas pour les opérateurs. Cela permettait à Enedis de modéliser les effets que cet aléa était susceptible de pouvoir entraîner. C'est un point sur lequel il faudrait travailler.

## Lionel RECORBET

---

Je pense que tous les OI ne sont pas aujourd'hui traités de la même manière. Nous avons la chance d'avoir un opérateur mobile au sein du groupe Altice doté d'un centre de supervision avec la météo qui défile en permanence. Nous avons donc accès à ces informations et pouvons anticiper les effets, nous sommes plus en réactif aujourd'hui qu'en proactif sur ce genre d'opération.

## Thierry JOUAN

---

Il y a également la directive REC (Résilience des Entités Critiques), qui va faire évoluer certaines choses, ou peut-être que justement c'est le moment de mettre en avant certaines choses pour qu'elles soient prises en compte. Monsieur HOCDE, pouvez-vous nous parler de cette directive, et des dispositifs qui sont mis en œuvre ?

## Yves HOCDE

---

Ce qui est important en gestion de crise, c'est que le préfet ait autour de lui l'ensemble des sachants qui puissent avoir la connaissance du réseau. Donc en anticipation, il faut qu'il puisse avoir le contact de chacun des exploitants et une cartographie des différents acteurs. Dès lors qu'une infraction autour du réseau est commise, le Préfet doit avoir soit un contact direct pour connaître exactement l'état des dégradations du réseau par rapport à l'événement qui survient, soit la possibilité de demander à l'opérateur ou à son représentant de venir en cellule

opérationnelle départementale de gestion de crise, afin de prendre les bonnes décisions selon la nature de l'accident. Cela fonctionne très bien avec Enedis depuis des dizaines d'années. C'est donc une brique à construire notamment dans le cadre de la démarche RETAP RESEAUX. Il faut qu'il y ait dans chaque territoire, un représentant des opérateurs concernés sur l'infrastructure de réseau qui puisse être présent et mobilisable en permanence (H24) afin d'apporter les éléments d'éclairage nécessaires à l'autorité préfectorale et le gestionnaire de crise.

Deuxième point important, c'est que vous (OI) êtes en connaissance des incidents de votre réseau. Dès lors que vous avez connaissance d'un incident ou rupture de services, l'information doit être remontée au service de la direction générale de la sécurité civile et gestion des crises via le CCED. La DGSCGC a aujourd'hui une fiche d'incident pour toute rupture de service de communication, mais cela n'est pas effectif pour tous les OI. Nous avons besoin que cette interruption de service puisse être connue pour évaluer son impact notamment pour les personnes les plus fragiles et vulnérables. Cette situation sera encore plus vraie à l'issue du décommissionnement du réseau cuivre. En conclusion, les éléments majeurs sont : un contact, la connaissance de l'événement et la disponibilité. Et puis, l'enjeu du document RETAP RESEAU, c'est qu'il y ait une connaissance de la vulnérabilité de votre réseau, que ce soit en interdépendance des réseaux, que ce soit en vulnérabilité par rapport aux impacts et au mode de pose (enfouï ou aérien). Ces éléments sont essentiels pour que nous ayons une capacité à prendre les bonnes décisions avec l'ensemble des acteurs autour de la table.

Troisième point, il vous faut aussi réfléchir à une organisation en gestion de crise qui permette de projeter des équipes d'intervention pour intervenir sur le terrain dans les meilleurs délais. C'est quelque chose qui s'organise, qui se travaille sur le temps long avant que les événements ne surviennent. Cela repose aussi sur une connaissance des risques de la zone considérée et doit se travailler avec l'autorité locale compétente. Il faut également construire un mode d'échange entre vous et l'autorité préfectorale, de manière à établir un échange privilégié des différentes informations selon la nature de l'événement qui survient. De manière à ce qu'à un moment donné, notre sujet soit les communications entre services de l'État, services d'urgence, services médicaux et services de sécurité, et d'aller rétablir les services en direction des personnes prioritaires.

Deux éléments complémentaires. Le premier, concerne l'interdépendance des réseaux. Nous travaillons avec l'ensemble des périmètres ministériels concernés à ce que l'arrêté de 1990, arrêté cadre qui définit un axe au préfet de définir les clients prioritaires en cas de délestage

électrique ou de rupture de services de fourniture d'électricité d'un certain nombre d'établissements qui ne doivent pas être impactés par des opérations de délestage et ceux qui seraient classés OIV (structure d'importance vitale) ou qui seraient fléchés dans ce cadre-là devraient soit figurer parmi les clients prioritaires, soit disposer de systèmes autonomes.

Concernant la mise en place de groupes électrogènes, c'est aussi un axe sur lequel l'arrêté de 1990 sera actualisé pour prendre en compte notamment les infrastructures des réseaux fibres et les opérateurs de communication électronique concernés, qui n'existaient pas en 1990. Il vous faut anticiper, à l'image de ce que vous avez évoqué pour la Martinique, afin qu'un certain nombre d'infrastructures de votre réseau sur le territoire national hexagonal, soient autonomes sur le plan énergétique sur une période qui doit être considérée et évaluée selon l'importance de la densité de population qui se trouve dans la zone considérée. Nous comprenons qu'il y a une dépendance avec le réseau électrique et qu'Enedis sera nécessairement sollicité pour rétablir au plus vite. Mais il peut y avoir des situations où ils ne seront pas dans les conditions optimales pour répondre à ces enjeux-là. Alors, vous devrez aussi apporter le service public pour lequel vous avez une délégation. C'est un enjeu qui est une partie intégrante de votre activité : la redondance, l'autonomie énergétique, de manière à assurer la continuité du service et assurer les communications entre usagers.

Thierry JOUAN

---

Concernant XP Fibre, avez-vous mis en œuvre des PCA, ou PRA ?

Lionel RECORBET

---

C'est très important de souligner l'indépendance énergétique, et bien rappeler qu'à la différence du réseau cuivre - lors d'une coupure d'électricité, le téléphone continuait de fonctionner-, le service n'est pas maintenu en cas de coupure d'électricité sur les réseaux FttH ; les box nécessitent de l'énergie pour fonctionner. Malgré tous les efforts faits sur la redondance et la résilience du NRO en termes d'énergie, il y aura toujours cette problématique pour l'utilisateur final. Il y a donc une réflexion à avoir sur la manière de maintenir le service opérationnel quand il n'y a plus d'énergie chez une personne sensible.

Le deuxième sujet est l'interdépendance que nous avons avec le réseau énergétique. Je prends l'exemple du plan crise interne que nous avons mis en place jeudi dernier suite aux chutes de neige. A notre niveau, 53 incidents critiques réseau ont été déclenchés qui concernaient 14.600 clients. Notre organisation nous permet, en fonction du nombre de clients impactés, de placer sur un niveau d'accidentologie sur le réseau, et dès lors qu'on est sur un niveau d'accidentologie qui va toucher plusieurs régions ou plusieurs milliers de clients, on va passer en plan crise. Ce fût le cas jeudi dernier. Si l'identification par région et département

était possible, il a néanmoins fallu attendre la remontée d'énergie, et la remise en service des NRO, pour avoir un état précis de la situation. Il y a un séquençage dans la gestion de la crise et une interdépendance très forte avec Enedis. Ensuite, pour ce qui concerne les interventions sur le terrain, nous avons un très bon maillage du territoire via nos sous-traitants. Le déclenchement d'un plan de crise entraîne une mobilisation automatique de nos sous-traitants, ce qui permet d'avoir de très bons délais d'intervention. Nous avons si le périmètre le nécessite, la possibilité de mobiliser des techniciens des territoires voisins pour venir en renfort.

Thierry JOUAN

---

Concernant les PCA et PRA, y-a-t-il eu des démarches d'harmonisation menées au niveau national ?

Lionel RECORBET

---

Concernant les PCA et les PRA, nous avons fait un bond géant au moment de la crise sanitaire, puisque nous avons dû déclencher un plan de continuité de l'activité télécom de manière générale, avec des collaborateurs qui étaient à domicile car ne pouvant pas se déplacer. Nous avons constaté que nous avons surtout des logiques de continuité d'activité. La reprise d'activité va être plus liée à tout ce qui relève du système d'information parce qu'encore une fois, dans la logique de continuité, cela va être de la maintenance avant tout, et donc du traitement très ponctuel de l'incidentologie ou de l'accidentologie. Et derrière, c'est le plan d'action que nous allons mettre en place. Nous allons être sur des logiques très localisées. Quand nous parlons de plan de continuité d'activité ou plan de reprise d'activité, nous parlons de la société à part entière, de l'ensemble des collaborateurs à notre niveau, et donc c'est comme cela que nous avons construit le plan de reprise.

Ce qui est très important, c'est l'identification des OI Fibre par les services de l'État. Si l'OI cuivre, Enedis et les opérateurs de téléphonie mobile sont bien identifiés – les quatre opérateurs mobiles sont très rapidement sollicités par le COGIC (centre opérationnel de gestion interministérielle des crises) dans le cadre des interventions-, les OI Fibre ne le sont pas totalement. Il doit donc y avoir un effort d'identification, c'est ce qui permet d'avoir par exemple la capacité de se déplacer pour intervenir.

Thierry JOUAN

---

Je reviens sur une des questions que nous avons vu tout à l'heure, celle des clients sensibles. Ne-pourrions-nous pas imaginer que les NRO soient identifiés comme tel. Deux autres

questions de l'assistance (SLIDO) : les réseaux THD seront-ils qualifiés d'importance vitale ?  
Quelle orientation est donnée aux préfetures pour travailler sur la résilience des réseaux et intégrer ce sujet dans les cellules de gestion de crise ?

Yves HOCDÉ

---

Nous travaillons avec la DGPR, le CCED, pour faire en sorte que cette question des clients prioritaires puisse être mise sur la table, parce que nous sommes effectivement sur l'actualisation de l'arrêté de 1990. Nous échangeons avec les quatre grands opérateurs de communication électronique, pour savoir si toute ou partie de leur infrastructure doit être prise en compte. Si nous devons tout prendre jusqu'à l'antenne, il n'y aurait pas d'opérations de délestage en cas de besoin. Cela signifie qu'au final, les 80.000 antennes présentes sur le territoire national seraient non délestables. Nous devons donc travailler pour permettre des opérations de délestage potentielles. Sur le travail que nous avons engagé en 2022, si nous avons des opérations de délestage qui s'opèrent, des zones blanches complètes vont apparaître sur le territoire national, et donc, la perte de chance de toute personne qui sera en situation de détresse pour appeler le 112. Nous devons travailler avec vous pour définir les infrastructures de votre réseau à prendre en compte dans le cadre des clients prioritaires et puis d'autres qui ne le sont pas et pour lesquelles il vous faut, à votre niveau, envisager une redondance et une résilience avec une autonomie énergétique. Le travail sur l'interdépendance doit être fait localement avec les autorités préfectorales et je pense qu'il faut bien le conduire dans chaque territoire, afin que le préfet et ses collaborateurs s'imprègnent des enjeux qui sont les vôtres dans leur territoire. Enfin, face à plusieurs opérateurs et des sous-traitants, nous devons savoir qui est le contact, comment cela s'opère ? Qui décide ? Dans quel délai ? Ce sujet de la reprise d'activité pour lequel le préfet doit avoir des garanties de réactivité, doit se construire et cela se mettra localement en place dans le cadre des opérations et notamment le plan RETAP-RESO.

Thierry JOUAN

---

Avez-vous une échéance sur ces actions ?

Yves HOCDÉ

---

Nous travaillons avec l'ANCT, à l'élaboration d'une instruction à l'adresse des préfets pour leur donner un certain nombre de recommandations pour faire en sorte que dans les territoires cela se mette en place. Nous préconisons que la conférence départementale qui a été mise en place pour le déploiement du réseau fibre devienne le lieu privilégié au niveau local. En effet, cette instance existe déjà, pour faire en sorte que cette pratique de la gestion de crise émerge et que les bons contacts soient établis.

Thierry JOUAN

---

Cela concerne les comités de concertation locaux. Comment envisager la nécessaire consolidation au niveau national de toutes ces réflexions ?

Yves HOCDÉ

---

Au niveau national, nous nous assurons qu'un suivi de l'ensemble des opérations s'opère. C'est au préfet de mettre en place au sein de son territoire le plan qu'il souhaite mener avec chacun des opérateurs. Je vous invite à prendre contact avec le préfet et son service localement. Au niveau national, ce qui nous importe, c'est que nous puissions avoir une remontée immédiate de l'incident afin de pouvoir déclencher le cas échéant les renforts nécessaires.

Thierry JOUAN

---

Ces comités de concertation doivent déjà aborder le sujet de la fermeture du cuivre. Mais, nous constatons que cela n'est pas systématiquement fait dans toutes les préfectures. L'ANCT pourrait-elle mettre en place un observatoire pour identifier les dans lesquelles les sujets sont effectivement traités ?

Yves HOCDÉ

---

C'est l'enjeu de l'instruction que nous sommes en train d'élaborer avec l'ANCT. Il s'agit d'homogénéiser et valoriser les bonnes pratiques et de demander au préfet d'accélérer ce sujet. En effet, le décommissionnement du cuivre amènera d'autres enjeux pour lesquels il nous faut anticiper les solutions adaptées.

Thierry JOUAN

---

Je reviens sur le cas de la Haute-Garonne, pour illustrer des cas de gestion de crise que le territoire a pu subir, et de l'interdépendance des réseaux.

Morgan HERVÉ

---

C'est bien si cet observatoire existe, mais cela ne suffira pas. En Haute-Garonne, nous avons fait remonter ce sujet en CCL, et d'ailleurs, cela a été suivi d'effets, puisque la préfecture nous a contactés pour avoir une maîtrise d'escalade, et nous avons indiqué les contacts de l'OI. Nous n'avons en revanche aucune visibilité pour rentrer dans des dispositifs type RETAP-RÉSEAU. Nous avons connu quelques événements, qui n'ont pas nécessairement abouti à une vraie gestion de crise en tant que telle, mais qui ont mis en évidence que notre schéma de résilience avait eu au moins une vertu, c'est que nous avons identifié quelques sujets, même si nous avons subi. Cela nous a permis d'être un peu plus réactifs. Les points importants

sont la méthode, le chemin et le dialogue que nous établissons avec nos délégataires et les acteurs impliqués. Quand nous faisons un schéma, nous imaginons les risques à l'échelle de notre département et les risques sur lesquels nous avons une maîtrise en lien avec le réseau télécom. Or, les événements climatiques ne s'arrêtent pas aux frontières administratives des départements. Nous avons abordé la question de la redondance énergie, mais parfois ce sont des choses beaucoup plus basiques que cela. Quand des vents violents abattent le réseau à la frontière des deux départements, le premier souci concerne le déblaiement des routes : avons-nous les tronçonneuses adaptées ? Avons-nous des bûcherons formés ? Est-ce que ces bûcherons-là ont les EPI adéquat ? En avons-nous assez, sachant que nous allons être en concours de revendication de ressources entre deux départements ? Avons-nous les autorisations de circuler ? Est-ce qu'il y a un groupe électrogène ? A cette occasion, nous avons découvert que nous n'avions qu'un groupe électrogène pour tout le département. Pour faciliter les opérations, il convient que nous soyons bien identifiés au niveau des préfectures. Dans ce domaine, les retours d'expériences d'Orange et d'Enedis sont particulièrement intéressants. Nous, délégants et délégataires, nous nous sommes retrouvés avec des concours de revendications d'accès aux ressources, et c'est là où je pense qu'il faut avoir une vision plus large qu'une vision départementale. Cela nous a amené à avoir un dialogue avec notre délégataire pour tester aussi ces contrats. Nous n'avions pas connaissance des contrats du délégataire. Donc, les délégants doivent connaître le contenu des contrats des délégataires, car la plupart du temps, les choses existent.

Yves HOCDE

---

J'insiste sur la prise de contact avec les services de la préfecture pour qu'ils vous connaissent, qu'ils connaissent votre infrastructure et que vous puissiez faire valoir l'ensemble de vos éléments de vulnérabilité, vos enjeux et qu'ils puissent être pris en compte.

Thierry JOUAN

---

Il y a un autre sujet que Pascal va illustrer, c'est l'importance d'effectuer des exercices de simulation.

Pascal PEUCHOT

---

En effet, une fois que nous avons établi notre plan qui s'apparente au modèle de plan RETAP Réseau et que nous avons identifié tous les acteurs, l'enjeu c'est de faire en sorte que ceux-ci apprennent à se connaître en situation d'urgence. Une coopération inter-service doit s'installer en situation d'urgence et se travailler et les exercices sont là pour cela. Les situations d'exercice permettent de voir les forces et faiblesses de chacun des acteurs et de pouvoir

s'ajuster. C'est un élément qui retire la part de l'imprévisibilité de l'événement et qui permet de donner plus de garanties à la bonne satisfaction de la remise en service.

Thierry JOUAN

---

Dans le cadre des échanges effectués en préparation de la table ronde avec Enedis, notamment sur la gestion de crise, est ressortie l'importance pour chaque intervenant de connaître son rôle, c'est un des principaux retours d'expériences de la FIRE (force de la force d'intervention rapide électricité) mis en œuvre après la tempête de 1999.

Yves HOCDÉ

---

C'est un enjeu crucial. Chacun a une expertise et une compétence. Et le gestionnaire de crise qui est le préfet doit coordonner pour que tout soit mis en place et que l'utilisateur final voit son service rétabli dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais possibles. Donc, l'exercice est un passage obligé après la planification et l'anticipation que nous évoquons. Il convient maintenant de mettre en œuvre cette partie du RETAPRESEAU.

Pascal PEUCHOT

---

Je voudrais ajouter qu'à Saint-Barthélemy, c'est EDF qui joue le rôle d'Enedis. Mais, après le passage de l'ouragan Irma, des équipes d'Enedis de l'Hexagone sont venues aider EDF. C'est une véritable machine de guerre pour rétablir le réseau et également la production. Vivre une crise de l'intérieur, cela vaut tous les plans de prévention, même si je ne le souhaite pas à mon pire ennemi de vivre Irma. Les exercices de crise sont essentiels à la préparation. Nous sommes assistés dans ces exercices par l'Université de Montpellier (Laboratoire de Géographie et d'Aménagement de Montpellier) de Montpellier 3, qui fait le jeu de rôle, observe les comportements de chacun des intervenants et effectue un bilan à l'issue de l'exercice. Il y a plusieurs types de risques : cyclone, séisme, tsunami, attaque cyber. Concernant une crise cyber, nous disions que ce n'est pas une histoire d'informaticien, c'est une histoire stratégique, c'est une histoire politique. C'est la même chose pour tous les types de risques. Quand nous nous retrouvons face à des événements qui dépassent l'entendement, il faut savoir se réorganiser. Les deux premiers jours après Irma, la préfète, basée à Saint-Martin, n'était plus en capacité d'intervenir sur notre territoire car le bâtiment de la préfecture à Saint-Martin dans lequel elle se trouvait pendant le phénomène avait subi de très lourds dégâts. Il fallait également gérer la situation à Saint-Martin. Donc, à Saint-Barthélemy, il y avait les élus de la collectivité, mais comme tout le monde était en état de choc, nous avons improvisé. Nous n'avions pas de « chef », mais en même temps, il fallait relever le territoire, faire les gestes de premier secours au territoire pour faire en sorte que nous puissions commencer à dérouler le plan. Il faut comprendre que dans la gestion de crise, il y a quand même une partie

d'improvisation, mais qu'il faut nécessairement avoir envisagé différents scénarios et les avoir travaillés pour pouvoir s'adapter à des situations qui peuvent parfois dépasser tout ce qu'on peut imaginer.

Lionel RECORBET

---

Il est important de rappeler que ce sujet essentiel n'est actuellement non financé à date. Priorisons les sujets évidemment dans la manière dont nous adressons l'économie des réseaux. Je pense que les sujets de résistance et résilience doivent être travaillés de manière coordonnée. La résistance à court terme, et tout ce que nous pouvons avoir sur l'impact des différents sujets, l'enfouissement, le dévoiement et effectivement les modalités de résilience à long terme. Aujourd'hui, les opérateurs d'infrastructures ne gagnent rien, déjà, ils gagnent peu d'argent sur l'exploitation normale du réseau. Nous voyons que sur la table ronde de l'économie des réseaux, potentiellement le prix d'équilibre doit être rehaussé. À quelle hauteur ? En revanche, là, nous rajoutons une couche qui ne rapporte rien et qui n'est pas financée. Et nous avons vraiment besoin à la fois d'une stratégie industrielle et également d'une stratégie financière autour de la résilience des réseaux. Puis, nous avons plein d'axes d'amélioration. Le lien avec l'État, forcément, est quelque chose de fondamental qu'il faut mettre en œuvre. Le lien avec nos partenaires, avec les collectivités territoriales, évidemment. Le lien avec l'opérateur des infrastructures mobilisables, parce qu'effectivement la bonne coordination avec Orange dans la remontée des poteaux. Un petit détail, aujourd'hui dans le cadre de la construction du réseau, nous sommes en autonomie pour planter des poteaux, nous ne le sommes pas sur l'exploitation. Dans le cadre d'une crise, nous n'avons pas le droit de remonter un poteau Orange. Nous ne sommes pas autonomes au travers de l'offre GCBLO pour pouvoir remonter en poteau. Tout cela fait partie des sujets que nous pouvons et devons améliorer. Nous apprenons beaucoup de choses au quotidien en exploitant les réseaux, en les gérant via des hommes et des femmes qui sont sur le terrain au quotidien.

Yves HOCDÉ

---

Beaucoup de choses ont été dites et le maître mot, ce sera l'anticipation et la préparation. Je vous ai indiqué qu'il y avait des travaux en cours d'actualisation de l'arrêté de 1990. Il y a des travaux en cours qui sont liés à la transposition de la directive REC qui vont se traduire en droit français dans les prochains jours et qui auront des effets évidemment dans votre activité. Le sujet RETAP'RESEAU que je viens de vous indiquer, c'est une invitation à ce que vous puissiez prendre l'attache de votre autorité préfectorale pour vous faire connaître et faire en sorte que si cela n'a pas été fait, que nous puissions prendre en compte l'ensemble de vos

spécificités et de votre organisation, et particulièrement en cas d'événement qui survient en réponse à la crise.

Le sujet que je ne vous ai pas suffisamment évoqué, est celui de l'arrêté de juillet 2022, qui vient mettre en application la loi climat résilience, qui donne au préfet la capacité de vous demander des audits de vulnérabilité de votre infrastructure et de diagnostiquer finalement vos éléments organisationnels à la gestion de crise qui viennent finalement conforter le sujet de l'organisation ORSEC RETAP'RESEAU. Ce sont autant d'éléments qui visent à faire en sorte que demain, en cas d'événement majeur, nous ayons une réponse organisée, anticipée. Après la prise de contact, vous aurez des travaux avec le CCED, puis avec la DGPR et nous, pour prendre en compte vos spécificités dans l'ensemble de ces travaux-là. Donc, nous ne faisons que commencer le cheminement pour lequel nous avons un intérêt lié et commun.

Thierry JOUAN

---

Cela se fera également via l'ANCT ?

Yves HOCDÉ

---

Oui, je n'ai pas cité l'ANCT, mais nous l'associons à nos travaux et c'est aussi à travers eux que nous aurons un certain nombre de messages et d'enjeux à faire prendre en compte par les territoires.

Thierry JOUAN

---

Nous avons parlé tout à l'heure de la consultation publique du ministère de la Transition écologique, il s'agit du troisième PNACC (Plan national d'adaptation au changement climatique). Il y a deux mesures parmi les différents axes qui concerne la résilience, les mesures 31 et 32, respectivement sur l'énergie et les communications électroniques.